

Département d'Ille et Vilaine
 Arrondissement de Fougères-Vitré
 Canton d'Antrain
 Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

L'an deux mil vingt le 25 mai à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de ROMAZY, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la Présidence de : M. Loïc BATAIS, Maire.

Etaient présents : BATAIS Gérard, BATAIS Loïc, PARENT Arnaud, ROUANET Jeanine

Absent excusé :

Absents: AUBREE Anthony, FERTIN Mickaël, GASTEBOIS Jean-Claude, VAUTIER Mickaël

Procurations :

Secrétaire de séance : ROUANET Jeanine

Date de convocation : 19/05/2020

Date d'affichage : 19/05/2020

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que par courrier en date du 11 mai 2020 adressé à Madame La Préfète, Monsieur Eric COIRRE, a démissionné de sa charge de deuxième Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal de ROMAZY

Le compte rendu de la séance du 10 février 2020 est adopté à l'unanimité

Avant le début de la séance, Monsieur Le Maire propose de rajouter 2 points à l'ordre du jour,

- 1. délibération concernant l'attribution de 35 000€ de Couesnon Marches de Bretagne**
- 2. Permanences aux élections**

EXAMEN DES CANDIDATURES POUR LA REPRISE DU COMMERCE « La Godinette »

Délibération 2020 – 18

Au vu du contexte actuel, les conseillers ont pris connaissance des candidatures à leur domicile et ont proposé la candidature de Mme Sarah HALL MAGNUSSON et Benoît GRANGER.

CHOIX DU CANDIDAT A LA REPRISE DU COMMERCE

Délibération 2020 – 19

Les membres du conseil municipal se sont entretenus avec Mme Sarah HALL MAGNUSSON et Benoît GRANGER lors du conseil municipal du 25 mai 2020.

Ils s'engagent à effectuer le stage « Tabac » afin que la licence mise en fermeture provisoire depuis 2018 et prenant fin en décembre 2020 puisse perdurer.

Des renseignements seront pris pour la mise en place du bail soit par la mairie, soit devant un notaire.

Le bail établi au nom de la SNC « SHMBG » débutera le 8 juin 2020 pour un an reconductible, il est convenu par l'ensemble des membres du conseil une exonération du loyer du mois de juin. A compter du 1^{er} juillet 2020, le loyer sera d'un montant de 300 euros par mois révisable comme inscrit dans le bail.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité valident cette candidature et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

FINANCEMENT DE PROJETS ET FONDS DE SOLIDARITE COUESNON MARCHES DE BRETAGNE

Délibération 2020 – 20

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil communautaire de Couesnon Marches de Bretagne a validé, par délibération du 28 janvier 2020 :

- Le versement d'une dotation sur projets à hauteur de 17 000 €, sur production d'un état de dépenses et de recette d'investissement portant sur les deux années 2018 et 2019, établi par Monsieur le Maire de Romazy ordonnateur et visé par Madame la Trésorière, comptable de la commune
- Le versement exceptionnel d'un fonds de solidarité d'un montant de 18 000 €, inscrit en section de fonctionnement

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à valider les versements susmentionnés.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- PRENNENT ACTE de l'octroi par Couesnon Marches de Bretagne d'une dotation sur projets d'investissement 2018 et 2019 à hauteur de 17 000 € et d'un fonds de solidarité à hauteur de 18 000 €
- DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

ELECTIONS MUNICIPALES : PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE LE 28 JUIN 2020
--

Délibération 2020 – 21

8h00 – 11h20:

- Monsieur Loïc BATAIS (Maire)
- Monsieur Gérard BATAIS
- Monsieur Mickaël VAUTIER

11h20 – 14h40:

- Monsieur Loïc BATAIS (Maire) (absent de 12h à 13h30, remplacé par Madame Jeanine ROUANET)
- Monsieur Arnaud PARENT
- Madame Stéphanie STICKER

14h40 – 18h00:

- Madame Jeanine ROUANET (1^{ère} adjointe)
- Monsieur Jean-Claude GASTEBOIS
- Monsieur Hyacinthe DELOURME

DIVERS

Délibération 2020 – 22

1 – Bouteille gaz

Il ne sera pas procédé à l'achat d'une nouvelle bouteille de gaz pour le désherbeur thermique.

2 – Fleurs

Pour l'instant, aucun achat de fleurs ne sera effectué. La priorité sera donnée au nettoyage du bourg et à l'entretien des parterres fleuris.

3 – Le vote du budget

Il sera effectué par les membres du conseil municipal élus le 28 juin (si le 2^{ème} tour est maintenu à cette date)

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020

LA SEANCE EST LEVEE A 19h45

AUBREE Anthony	BATTAIS Gérard	BATTAIS Loïc	FERTIN Mickaël .
Absent			Absent
GASTEBOIS J.C.	PARENT Arnaud	ROUANET Jeanine	VAUTIER Mickaël
Absent			Absent